

# « Encourager la vie en communauté devient une tâche communale »

Le point de vue de **François Höpflinger**, gérontologue, sur les conséquences de la crise du coronavirus sur les relations intergénérationnelles au sein des familles.

Propos recueillis par  
**Hildegard Hungerbühler**, Anthropologue sociale,  
Croix-Rouge Suisse, Département santé et intégration  
✉ [hildegard.hungerbuehler@redcross.ch](mailto:hildegard.hungerbuehler@redcross.ch)

**Dans vos recherches, vous avez notamment analysé la relation entre grands-parents et petits-enfants. Qu'y a-t-il de spécial dans cette relation ?**

*François Höpflinger* : La « grand-parentalité active » est l'un des rares rôles positifs accordés aux personnes âgées. Une telle relation a pour particularité d'inscrire les grands-parents dans une double perspective temporelle. D'un côté,

leurs petits-enfants représentent un nouveau maillon dans la succession des générations. L'avenir de la famille est ainsi garanti – ce qui peut être un enjeu existentiel (p. ex. pour une PME ou une exploitation agricole familiale). Les liens avec leurs enfants adultes se resserrent souvent aussi, à la naissance de petits-enfants. De l'autre, en s'occupant de leurs petits-enfants, les personnes âgées re-

noient avec des phases antérieures de leur biographie personnelle et familiale, qui leur apparaissent alors sous un jour nouveau. D'où à la fois une continuité, quand « c'était déjà comme ça autrefois », et une rupture, au sens où « jadis on s'occupait différemment des bébés » ou « l'enseignement a bien changé ». Idéalement, la grand-parentalité permet aux protagonistes de rajeunir sur le plan social et familial, p. ex. en s'amusant avec leurs petits-enfants, mais aussi d'actualiser leurs connaissances, en découvrant l'évolution des familles et de l'éducation ou encore la communication numérique.

**En Suisse, la garde des petits-enfants dont se chargent les grands-parents reviendrait sinon à 8 milliards de francs. Cette prestation constitue donc un pilier indispensable de l'accueil des enfants en Suisse. Qu'en dites-vous en tant que sociologue ?**  
*FH* : On a longtemps sous-estimé tant la fréquence de l'activité de

« On a longtemps sous-estimé tant la fréquence de l'activité de garde des grands-parents que son importance économique. »

garde des grands-parents que son importance économique. Selon les dernières enquêtes en la matière, plus de trois quarts des grands-mères et deux-tiers des grands-pères s'impliquent dans la garde de leurs petits-enfants. Cette activité assumée par des proches intimes allège considérablement le fardeau des jeunes parents, même quand ils bénéficient de crèches-garderies et d'écoles à horaire continu – p. ex. lorsqu'un enfant en bas âge tombe malade ou si ses vacances scolaires durent plus longtemps que les leurs. Une garde régulière suppose toutefois la proximité géographique. A contrario, ce n'est guère possible dans le contexte migratoire. Or il faut savoir qu'en Suisse, plus de deux enfants sur cinq ont leurs grands-parents à l'étranger.

**En raison du COVID-19, le Conseil fédéral a conseillé de renoncer à toute solution de garde par les grands-parents, afin de protéger le groupe à risque des plus de 65 ans. En même temps, les parents professionnellement actifs ont eu plus que jamais besoin d'un tel soutien. Cette situation va-t-elle affecter les relations intergénérationnelles, au-delà de la crise ?**

*FH* : Ce conseil émanant du Conseil fédéral a entraîné une raréfaction de l'offre. Par chance, les parents professionnellement actifs sont plus nombreux à travailler à domicile, en raison de la crise. Dans

ces recommandations, on a oublié que de nombreux grands-parents ont largement moins de 65 ans à la naissance de leur premier petit-enfant, et d'ailleurs que la définition de l'âge limite de 65 ans est désuète dans une optique géronto-gériatrique.

À moyen terme, la pandémie du coronavirus tend plutôt à renforcer les relations familiales et la solidarité intergénérationnelle qu'à les affaiblir. En règle générale, les crises sociales et les incertitudes économiques tendent à souder les familles. Quand on se connaît bien et qu'on s'aime, on s'accommode aisément, du moins à court terme, de l'absence temporaire de contacts personnels. Il en va différemment des relations hors du contexte familial, dont l'interruption prolongée pourrait faire échouer des projets intergénérationnels. Par ailleurs, la crise due au coronavirus et l'endettement public qui en résulte remettent en question le contrat de politique sociale conclu entre les générations – les jeunes passant à la caisse pour les seniors – et relanceront le débat sur l'augmentation de l'âge de la retraite.

**Une crise montre à quel point une activité est essentielle pour la société, quand cette activité est sous pression ou cesse d'être effectuée. Il en va ainsi du care, dont relève la garde des petits enfants. Qu'est-**

**ce que la Suisse devrait faire pour qu'un tel travail bénéficie d'une attention égale à son importance pour l'économie nationale ? Devrait-on chiffrer monétairement et rémunérer le travail accompli dans le cadre de la solidarité entre les générations ?**

*FH* : L'Office fédéral de la statistique (OFS) mesure l'ampleur du travail bénévole. La valeur monétaire du travail non rémunéré – accompli à hauteur de 60 % par des femmes – avoisine 410 milliards de francs par an. Une forme de reconnaissance du travail bénévole existe déjà ponctuellement, avec les systèmes de prévoyance-temps : quiconque soutient, pendant les années où il est en bonne santé, des personnes dépendantes reçoit en contrepartie des bonifications en temps, à faire valoir plus tard contre des prestations d'aide. Ces dernières années, les concepts de communautés bienveillantes (caring community) ont suscité une attention d'autant plus grande qu'en période de chamboulement, d'incertitudes et de nouvelles menaces sanitaires comme le coronavirus, les communautés solidaires sont plus robustes que les sociétés atomisées. À l'instar de notre approvisionnement en eau ou en énergie, la promotion et le renforcement des relations sociales communautaires relèveront un jour des tâches essentielles, financées par l'impôt, dont se chargent les communes. ■



Photo : Shutterstock